

TRANSPORT DE MATIÈRES DANGEREUSES



IMMÉDIATEMENT

- Si vous êtes témoin d'un accident, donner l'alerte en téléphonant aux pompiers (18) en précisant le lieu, la nature du moyen de transport, le nombre approximatif de victimes et si possible le numéro du produit et le code de danger situés à l'arrière du véhicule.

PENDANT

- Ne pas aller sur les lieux de l'accident.
- S'enfermer dans le bâtiment le plus proche ; ne pas rester à l'extérieur dans un véhicule.
- Boucher toutes les entrées d'air.
- S'éloigner des portes et fenêtres.
- Ne pas fumer, ni flamme, ni étincelle.
- Se laver en cas d'irritation et si possible se changer.
- Ne pas téléphoner.
- Écouter la radio pour connaître les éventuelles consignes à suivre.
- Attendre les consignes des autorités pour sortir.

APRÈS

- Se faire examiner en cas de blessure, d'irritation ou d'exposition.



NUMÉROS UTILES

Mairie	05 46 47 50 18
En cas d'urgence	06 76 51 50 25
Policier municipal	06 74 48 24 03
Pompiers	18
Samu	15
Gendarmerie	17
Centre anti poison	05 56 96 40 80
Urgence pour sourds et malentendants	114 (sms)
Préfecture	05 46 27 43 00

EN CAS D'ÉVÉNEMENT GRAVE, LA COMMUNE DISPOSE POUR VOUS AVERTIR :

- D'une Réserve Communale de Sécurité Civile (RCSC)
- Du dispositif "Alerte Mairie" (sms, courriel, message vocal)
- D'un haut-parleur sur le véhicule de Police municipale
- D'un site internet : <http://www.legrandvillageplage.fr>
- D'un panneau d'information électronique
- D'un Plan Communal de Sauvegarde (PCS)

CONSIGNES À RESPECTER :

- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, le corps enseignant assure leur sécurité.
- Libérez le réseau téléphonique qui ne doit pas être saturé.

VOTRE ÉQUIPEMENT MINIMUM :

- Lampe de poche avec piles
- Radio portable avec piles
- Eau potable
- Conserves
- Papiers personnels
- Médicaments d'urgence
- Couvertures
- Vêtements de rechange
- Matériel de colmatage (adhésif...)

DICRIM

DOCUMENT

D'INFORMATION

COMMUNAL SUR LES RISQUES MAJEURS

Lisez attentivement ce document
et surtout conservez-le.



EN CAS DE FEU DE FORÊT



AVANT

- Repérer les chemins d'évacuation.
- Prévoir des moyens de lutte (points d'eau...).
- Débroussailler.
- Vérifier l'état des fermetures, portes, volets et toitures.

PENDANT

- Téléphoner aux pompiers : **18**
- Si possible attaquer le feu.

SI L'ÉVACUATION EST IMPOSSIBLE

- Fermer portes, fenêtres et volets.
- Boucher toutes les entrées d'air avec des chiffons mouillés.
- Respirer à travers un linge humide.
- Suivre les instructions des pompiers.

APRÈS

- Éteindre les foyers résiduels.

EN CAS DE TEMPÊTE



AVANT

- Consulter la carte de vigilance météo (<http://www.meteofrance.com>).
- Rentrer ou sécuriser les objets susceptibles d'être emportés par le vent.
- Fermer les portes et les volets.
- Rentrer les animaux et le matériel.
- S'éloigner du bord de mer.
- Arrêter les chantiers en cours et rassembler le personnel.
- Mettre les grues en girouette.

PENDANT

- S'informer du niveau d'alerte, des messages météo et des consignes des autorités.
- Se déplacer le moins possible, en voiture rouler lentement.
- Débrancher les appareils électriques.

APRÈS

- Réparer sommairement ce qui peut l'être (toiture notamment).
- Couper les branches qui menacent de tomber.
- Ne pas toucher aux fils électriques et téléphoniques tombés à terre.

RAPPEL

Vous avez la possibilité, en remplissant le formulaire d'inscription à "ALERTE MAIRIE" disponible en mairie, d'être averti par SMS, courriel ou message vocal lorsqu'une alerte est déclenchée.
Cette inscription est GRATUITE
et en aucun cas obligatoire.

EN CAS DE SUBMERSION MARINE



AVANT

- Mettre au sec les objets, meubles, matières et produits.
- Obturer les entrées d'eau : portes, soupiraux, événements.
- Amarrer les cuves, etc.
- Faire une réserve d'eau et de produits alimentaires.
- Prévoir les moyens d'évacuation.

DÈS L'ALERTE

- Couper le courant électrique.
- Aller sur les points hauts préalablement repérés (étages, etc.).
- N'entreprendre une évacuation que si vous en recevez l'ordre des autorités ou si vous y êtes forcés.
- Ne pas s'engager à pied ou en voiture sur une route inondée.

PENDANT

- S'informer de la montée des eaux, des horaires et coefficients de marées.
- Écouter les informations diffusées par les radios (Chassiron FM 107, Demoiselle FM 97,8 et France Bleu 98,2).

APRÈS

- Aérer la maison.
- Désinfecter à l'eau de javel.
- Chauffer dès que possible.
- Ne rétablir le courant électrique que si l'installation est sèche.



EN CAS DE SÉISME



AVANT

- Repérer les points de coupures du gaz, eau et électricité.
- Préparer un plan de regroupement familial.

PENDANT

- À l'intérieur : se mettre près d'un mur, d'une colonne porteuse, ou sous des meubles solides.
- S'éloigner des fenêtres.
- À l'extérieur : ne pas rester sous des fils électriques ou sous ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, cheminées...).
- S'éloigner des bâtiments.
- En voiture : s'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.

APRÈS

- Après la première secousse, se méfier des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.
- Sortir rapidement du bâtiment, si possible, couper l'eau, l'électricité, le gaz. En cas de fuite, ouvrir les portes et les fenêtres.
- Ne pas prendre les ascenseurs.
- Ne pas allumer de flamme, ne pas fumer.
- S'éloigner des zones côtières en cas d'éventuels "raz de marée".